

---

ICANN72 | Réunion générale annuelle virtuelle – Rédaction du communiqué du GAC ICANN72 (1 sur 5)  
Mercredi 27 octobre 2021 – 12h30 à 14h00 PDT

GULTEN TEPE :

La séance va commencer. Merci de lancer l'enregistrement.

Bienvenue à la séance de rédaction du communiqué du GAC à la réunion ICANN72 du 27 octobre à 19 h 30 UTC. Pour des contraintes de temps, nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui, mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué du GAC et dans les procès verbaux des séances.

Je souhaite rappeler aux membres du GAC de bien vouloir indiquer leur présence en mettant à jour leur nom complet et l'organisation qu'ils représentent. Si vous souhaitez poser des questions ou faire des commentaires, veuillez les taper dans le chat en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot « Question » ou « Commentaire » pour que tous les participants puissent les voir.

Le service d'interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les six langues de l'ONU plus le portugais. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation situé dans la barre d'outils de Zoom.

Votre micro sera désactivé pendant toute la durée de la séance, à moins que vous soyez dans la file d'attente pour intervenir. Si vous

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Quand vous prendrez la parole, dites votre nom pour les enregistrements et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos. N'oubliez pas de mettre en muet tous vos dispositifs.

Finalement, cette séance, comme toutes les autres activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat.

Cela dit, je vais passer la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gulden.

Soyez tous les bienvenus. C'est la première des cinq séances qui seront consacrées à la rédaction du communiqué. C'est une séance de 90 minutes. Je peux voir que les collègues ont déjà commencé à ajouter du texte dans le document Google, alors je vous en remercie. Je vous demande d'afficher le communiqué sur l'écran.

Encore une fois, pour confirmer le processus et vous rappeler le processus, au début, il y a les dates supposant que le communiqué sera fini demain et les instructions sur la manière d'insérer du texte dans le Google Doc qui se trouve à la page suivante. Je vous demande s'il vous plaît de suivre ces instructions pour pouvoir ajouter le texte là où vous voudrez et identifier qui est l'auteur.

Le texte qui est surligné en jaune, ce sont des questions que nous allons finir à la dernière minute lorsque l'on pourra fournir ces informations, par exemple ce qui a trait à l'assistance aux réunions du GAC.

Très rapidement, nous allons donc voir où nous en sommes. Avancez un tout petit peu parce que maintenant, on a un texte qui a trait aux activités des unités constitutives et à la participation de la communauté. Il y a eu une suggestion faite par les autorités du GAC – merci à Jorge. Il faudrait reconnaître que Jorge nous quitte en tant qu'agent de liaison auprès de l'ALAC. Alors je crois que c'est un bon geste qu'on peut adopter à l'avenir pour d'autres agents de liaison qui nous quitteront.

Il y a des rapports d'autres réunions bilatérales. Je vous demande d'avancer. Pour les questions internes, on se prépare pour les résultats des élections qui seront annoncées demain au cours de la réunion de clôture. Bonne chance à tous les candidats.

Par la suite, il y a les rapports des groupes de travail. Je vois celui des régions faiblement desservies et le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international. Merci beaucoup. J'espère recevoir celui du PSWG et du [inaudible] WG. On avance un tout petit peu.

Ici, il y a les questions d'intérêt pour le GAC, l'utilisation malveillante du DNS. Voilà le texte dont nous disposons depuis hier. Ici aussi, il y a un texte sur l'exactitude des données d'enregistrement et je crois qu'il y a aussi un texte sur les SubPro ou procédure pour les séries

(1 sur 5)

---

ultérieures de nouveaux gTLD. Pour ce qui est de l'avis consensuel du GAC, ici, nous avons aussi un texte. Je crois que ceci a trait au rapport du SSR2.

Je vais donc commencer à lire les questions d'intérêt pour le GAC à partir de là et puis on va continuer jusqu'à la fin. Puis, on verra ce que nous pouvons faire en définitive. Je vérifie en ce moment, voyons... Il nous manque un sujet qui devrait être inclus dans les questions d'intérêt pour le GAC, le suivi de l'avis précédent, quelque chose qui ne soit pas reflété encore dans le communiqué. Fabien s'il vous plaît ?

FABIEN BETREMIEUX : Je veux vous dire qu'il y a encore du texte ayant trait avec le suivi de l'avis du GAC qui arrive. J'ignore vraiment s'il y a un texte supplémentaire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Fabien.

Je vais donc commencer à lire l'utilisation malveillante du DNS et puis je vais à partir de chaque paragraphe, je vais m'arrêter et voir s'il y a des commentaires.

« Le GAC reconnaît le travail sur l'utilisation malveillante du DNS qui a été mené dans la communauté de l'ICANN depuis l'ICANN71, y compris la publication des parties contractantes d'un cadre de notificateurs fiables. Le GAC suivra tous les développements dans le domaine des mesures volontaires avec intérêt. Le GAC signale des

démarches positives prises dans la notification mensuelle des rapports de conformité et de ce qui s'est passé pendant la séance de diffusion de la communauté de parties contractantes qui indiquent le progrès effectué pour donner un rapport sur l'utilisation malveillante séparé par bureau d'enregistrement. »

Je m'excuse, une minute s'il vous plaît. Je veux ouvrir ceci sur un autre écran pour mieux le voir. Voilà.

« Le GAC prend note également des démarches positives prises par rapport à la publication mensuelle du rapport de conformité et ce qui a été partagé pendant la séance de diffusion de la communauté des parties contractantes qui indiquent le progrès sur l'utilisation malveillante séparé par bureau d'enregistrement. Le GAC soutient le rapport sur l'utilisation malveillante au niveau des bureaux d'enregistrement ajouté au DAAR et considère que ceci permettra un dialogue anti-abus au sein de la communauté et peut informer sur les efforts pour des améliorations contractuelles qui abordent le petit nombre de parties contractantes qui seront responsables des niveaux disproportionnés de conduites malveillantes. »

Je ne sais pas si vous avez des commentaires à faire sur ce que je viens de lire. Sinon, nous allons continuer avec le paragraphe suivant.

« Dans le même sens, le GAC souligne le besoin d'avoir des conditions contractuelles améliorées pour faire face au problème de l'utilisation malveillante du DNS avec une plus grande efficacité. Dans ce sens, le rôle de l'ICANN conformément aux statuts constitutifs inclut la prise

en compte des inquiétudes sur les politiques publiques des gouvernements et des autorités publiques et d’agir au bénéfice de l’intérêt public. Les statuts autorisent l’ICANN à négocier des accords entre eux, des engagements d’intérêt public au service de la mission de l’ICANN. En conséquence, l’ICANN se trouve dans une bonne situation pour négocier les améliorations des contrats existants et pour réduire de manière efficace aussi l’utilisation malveillante du DNS selon ce que le GAC et les autres parties prenantes ont informé. »

Des commentaires ? Nous continuons.

« Le GAC veut également souligner l’importance donnée au travail de conformité de l’ICANN en garantissant que les opérateurs de registre et les bureaux d’enregistrement assurent que les titulaire de nom de domaine respectent l’engagement d’enregistrement de leur nom. À cet effet, le GAC soutient les recommandations faites par le SSR2 (à compléter). »

Je ne comprends pas très bien ce qu’il faut compléter. Ce que nous disons, c’est que l’on soutient la recommandation pour que ce soit complété ou pour que ce soit mis en œuvre. Nigel s’il vous plaît.

ROYAUME-UNI :

Merci Manal.

Bonjour à tous. Je crois que du point de vue du Royaume-Uni, nous considérons encore exactement quel est le texte final qu’il faudra inclure. Aujourd’hui, on a eu la réunion avec le Conseil

d'Administration et à ce moment-là, il y a eu des informations qui sont apparues ainsi que d'autres idées pour ainsi dire, d'autres exigences, d'autres inquiétudes lors de cette réunion de l'ICANN. Je crois qu'il faut compléter le texte. Je ne sais pas si c'est Susan ou moi-même qui allons compléter ce texte. Je ne veux pas parler en son nom, bien entendu, mais on a besoin de davantage de texte, je crois. Je crois que vraiment, il sera nécessaire d'ajouter quelque chose dans ces paragraphes.

Ce que l'on pourrait faire également pour voir comment on inclut quelque chose, l'idée serait de refléter s'il existe des considérations sur des questions comme l'utilisation malveillante ou les données d'enregistrement qui puissent conduire à un avis spécifique sur certaines questions. Il y a une question qui a trait à l'utilisation malveillante du DNS et aux délibérations que nous avons menées avec le Conseil d'Administration et le reste des SO et des AC.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Nigel. Aucun problème. C'est bon de savoir que ce ne sera pas le texte final. Nous allons le lire encore une fois plus tard. Pendant que vous travaillez sur le texte avec les États-Unis et le reste des responsables de la rédaction, ce que je ne sais pas, c'est que ce n'est pas un avis du GAC, alors on est un peu plus flexible. Mais la dernière phrase me préoccupe : « Dans ce sens, le GAC soutient les recommandations effectuées dans le SSR2... » et je ne sais pas si les

fondements du Conseil nous ont convaincus. Je crois qu'on parle de 63, si je me souviens bien, des recommandations. On soutient toutes les recommandations. Il y en a qui ont été rejetées par le Conseil d'Administration. On n'est pas tous sûrs des fondements. Je ne sais pas si je me trompe ou si je confonds plutôt que de clarifier.

Je passe la parole à Olivier, et pardon de vous faire attendre.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci beaucoup Manal.

Je suis d'accord avec ce que Nigel a dit. Nous allons discuter d'autres points importants qui sont liés à l'utilisation malveillante du DNS, comme par exemple l'exactitude et ce que nous voulons dire. Donc je pense que nous devons peut-être revoir cette partie lorsque nous avancerons sur d'autres parties du document. Ceci nous permettra peut-être de bien définir ce paragraphe dans cette section en haut ou un autre paragraphe dans une autre section ou bien de savoir si nous avons besoin de le modifier et le déplacer ailleurs dans le document, comme par exemple dans l'avis.

Je suis d'accord en ce sens que nous venons de commencer les délibérations, donc il faut que nous ayons un point de vue ouvert parce que c'est très important, tout ce qui concerne le suivi de l'utilisation malveillante du DNS.



---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Olivier. Oui, c'est le début, mais il faut que nous finissions cela pour demain. Nous n'avons pas beaucoup de temps, alors nous faisons une petite première lecture rapide pour voir s'il faut ajuster quelque chose, s'il manque quelque chose pour la deuxième lecture.

Nous allons maintenant aborder la section concernant l'exactitude. La deuxième lecture nous permettra peut-être de clarifier ce que nous venons de dire.

L'exactitude des données d'enregistrement. Le texte dit : « Le GAC réitère que le fait de maintenir les données d'enregistrement de noms de domaine complètes et exactes est un élément important pour prévenir et pour atténuer l'utilisation malveillante du DNS. En plus, le GAC prend note de ce qui a été exprimé dans son communiqué de l'ICANN71, en ce sens que la portée d'un travail sur l'exactitude ne doit pas être limitée en respect du RGPD mais qu'il doit aussi inclure toutes les données d'enregistrement des noms de domaine.

Dans ce contexte, le GAC salue le début du travail de l'équipe de cadrage de l'exactitude, à commencer par la GNSO, et soutient les quatre tâches proposées par le conseil de la GNSO, à savoir applicabilité et rapports, mesure de l'exactitude, 3- efficacité et 4, impacts et améliorations... 3, efficacité et 4, impacts et améliorations qui sont également importants pour la portée du travail sur l'exactitude.

Sans bloquer sur l'importance des tâches une et deux comme des blocs qui sont un exercice pour la détermination de la portée, le GAC considère que les tâches trois et quatre sont particulièrement importantes pour évaluer les améliorations possibles des données d'enregistrement et leur exactitude. Le GAC espère pouvoir échanger avec d'autres unités constitutives des opinions non seulement sur la définition et la mesure de l'exactitude mais aussi sur des manières d'améliorer l'exactitude.

Comme cela a déjà été signalé lors du communiqué de l'ICANN71, le GAC accorde une importance particulière à la vérification, validation et correction de toutes les données d'enregistrement des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement selon leurs obligations contractuelles et soutient un suivi et une exigibilité rigoureuse de ses obligations contractuelles de la part de l'ICANN. Le GAC met l'accent sur l'importance de ces quatre tâches qui doivent être réalisées de manière efficace et opportune. »

Je vous demande de m'excuser parce que je n'ai pas fait de pause après chaque paragraphe.

Susan, vous avez la parole.

ÉTATS-UNIS :

Je remercie la Commission de nous avoir proposé ce texte sur l'exactitude et tout ce qui se rapporte au travail de cadrage.

Je voudrais voir la deuxième phrase du dernier paragraphe où l'on dit que nous avons déjà souligné cela dans le communiqué 71. Ce que nous suggèrerions, c'est que nous estimons que le travail sur l'exactitude n'inclut pas les opérateurs de registre mais que ce travail est centré sur la collecte des données d'enregistrement au niveau des bureaux d'enregistrement.

Nous ne nous sommes pas rendus compte de cela lors du dernier communiqué, mais il faudrait bien le clarifier me semble-t-il. Je crois que la suggestion, puisqu'il s'agit d'une citation... Je dirais qu'il faudrait enlever « opérateurs de registre » dans cette phrase parce que l'intention est ici de travailler sur les exigences contractuelles du RAA.

Je crois que nous pourrions éliminer quelques lignes. Je ne sais pas si la Commission estime que nous pourrions éliminer cette citation, mais nous voulions signaler ce point maintenant.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Susan.

Je vois que Velimira a levé la main.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal. Je vous remercie Susan aussi de votre intervention.

(1 sur 5)

---

Nous voulions échanger sur cela, mais nous n'avons pas pu le faire de manière opportune. Je voulais m'assurer que j'avais bien compris votre proposition.

Moi, je vous propose d'intégrer dans le texte ce que vous suggérez et nous allons avancer à partir de là. Je ne vois pas trop clairement si vous voulez éliminer toute la phrase ou seulement une partie de cette phrase pour éliminer les points qui ne sont pas couverts et pour nous centrer seulement sur les bureaux d'enregistrement ou sur les opérateurs de registre.

Très bien, merci beaucoup. Voilà ce que je voulais savoir, si j'Avais bien compris.

ÉTATS-UNIS :

Merci beaucoup Velimira.

Une option serait la suivante. On pourrait éliminer toute la citation. Nous avons néanmoins suggéré cette possibilité qui implique une modification mineure, le fait de modifier cette citation pour éliminer le terme « opérateurs de registre ».

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci, très bien. Je n'y vois pas d'inconvénient en particulier. Je ne sais pas si Olivier veut ajouter quelque chose. Pour moi, ceci serait correct.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Velimira.

(1 sur 5)

---

Le texte est déjà sur l'écran. Je ne sais pas s'il y a des commentaires supplémentaires en ce moment ou peut-être plus tard. Vous pouvez les faire aussi si vous voulez y réfléchir un peu ou si vous voulez en discuter entre vous.

Je vois Nigel qui demande la parole.

ROYAUME-UNI :

Merci Susan. Je suis sûr que vous avez raison quant au cadrage, mais ceci comprend aussi la situation dans laquelle les opérateurs de registre prennent eux-mêmes les données ? Je pense qu'on pourrait là dire qu'ils agissent en tant que bureaux d'enregistrement, même si ce sont des opérateurs de registre qui ont des contrats. Il y a des registres qui sont sous contrat qui peuvent prendre un enregistrement direct ou l'information d'un titulaire de nom de domaine au moment de l'enregistrement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci le Royaume-Uni. Est-ce qu'il y a une réponse à cette question de Nigel ?

ÉTATS-UNIS : Excusez-moi Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Allez-y Susan.

(1 sur 5)

---

ÉTATS-UNIS : À vrai dire, je crois que je dois dire très rapidement que l’accent est mis sur ces dispositions du RAA qui concernent ce sujet et non pas sur les accords d’engagement. Mais je vais céder la parole à Laureen maintenant. Allez-y.

LAUREEN KAPIN : Je suis d’accord avec Susan sur le fait que la rédaction réelle du point de vue de la validation et de la correction de la vérification prend le texte du contrat du bureau d'enregistrement et non pas du contrat de l’opérateur de registre. Je crois qu’il y a des contrats semblables. Je ne suis pas experte, vous pouvez me corriger. J’essayais de faire un suivi de ce texte, du contrat du bureau d'enregistrement et je crois par conséquent que l’on suggère cette modification à cause de cela parce que cela fait référence au texte qui est inclut dans le contrat du bureau d'enregistrement et non pas dans le contrat de l’opérateur de registre. Je peux aussi inclure le lien pour le contrat du bureau d'enregistrement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Laureen.

Je crois que Velimira de la Commission européenne et Kavouss demandent la parole. Nigel, c’est une vieille main ou vous demandez la parole ? Velimira alors.

(1 sur 5)

---

IRAN : Pardon Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D’abord la Commission européenne et ensuite Kavouss.

IRAN : Pas de problème.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci de votre patience, Kavous.

Je voulais dire tout simplement que lorsque Susan parlait, moi aussi j’ai cherché dans l’organisation ICANN la référence à ce document ainsi que les instructions concernant le précédent de la définition du cadrage. Et ceci coïncide avec ce que Laureen a dit. Pour nous, c’est quelque chose d’acceptable. J’espère avoir répondu aux consultations qui ont été faites.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Laureen d’avoir mis de lien sur le chat.

Kavouss maintenant.

IRAN : Merci.

Je crois que dans le deuxième paragraphe...

(1 sur 5)

---

INTERPRÈTE : Excusez-nous, nous avons des problèmes avec le son de l'orateur.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi, suis-je la seule à avoir des soucis pour entendre Kavouss ?

GULTEN TEPE : Non, il y a un problème de bruit sur sa ligne. Je crois qu'il doit redémarrer sa ligne. Si vous voulez, je peux communiquer directement avec lui.

IRAN : Vous m'entendez maintenant ? Je m'excuse, ce n'était pas de ma faute.

Le premier paragraphe, « Le GAC réitère que le maintien de données d'enregistrement de noms de domaine exactes et complètes... », que veut dire « complètes » ? Que veut dire « des données d'enregistrement complètes » ? Qui décide que ces données d'enregistrement sont complètes ou pas ? Que veut dire « complètes » en définitive ?



(1 sur 5)

---

**PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :** Je crois que là, on parle du fait d'avoir complété tous les champs obligatoires, mais je ne suis pas une experte en la matière. Alors je laisse la parole à ceux qui ont proposé le texte.

**COMMISSION EUROPÉENNE :** Non, je n'ai pas redemandé la parole, mais je voudrais répondre à la question de Kavouss avant de passer la parole aux autres responsables de ce sujet.

Pour nous, des données d'enregistrement complètes veut dire des données suffisantes pour identifier l'information que l'on demande par rapport à un titulaire de nom de domaine. Mais je peux donner la parole à d'autres collègues du GAC qui s'occupent de cette partie-là.

**PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :** Merci Velimira. Cela répond à votre question, Kavouss ?

**IRAN :** Oui. Je crois qu'il faut corriger le premier paragraphe, peut-être effacer « données d'enregistrement complètes ». « Dans ce contexte, le GAC reçoit avec plaisir le commencement effectif de la portée de l'exactitude lancée par la GNSO ou soutient les tâches établies par le conseil de la GNSO, la mesure de l'exactitude, l'efficacité, etc. » Je ne sais pas s'il faut le soutenir ou non. C'est du ressort de chacun.

(1 sur 5)

---

Il faut aussi comprendre que l'on fait référence aux blocs qui sont la base de la définition de la portée du cadrage. Et tout cela est important.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : On ne vous entend plus, Kavouss.

GULTEN TEPE : Kavouss, on ne vous entend plus. Manal, ce n'est pas que vous. Je vais l'inclure dans le chat.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Gulden.

Nous allons continuer et on essayera de rétablir la connexion avec Kavouss. Kavouss, vous nous entendez maintenant ?

Je crois que le message ici, c'est qu'on réitère l'importance de ces quatre points ou de ces quatre tâches.

IRAN : Vous m'entendez maintenant ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui Kavouss.

(1 sur 5)

---

IRAN : Je crois que les phrases sont trop longues.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pardon Kavouss.

IRAN : Ce n'est pas un problème à moi en réalité. Vous m'entendez maintenant ? Un, deux, trois, je teste.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vous ai entendu les premiers mots, puis rien. Mais on va essayer encore une fois. Allez-y s'il vous plaît. Maintenant, vous êtes disparu.

Comme je vous le disais, ce n'est qu'une première lecture. Nous pouvons donc continuer et parler de ces quatre tâches plus en détail lorsque Kavouss sera reconnecté. On continue donc.

Je vois qu'il y a deux URL, je crois que c'est pour les notes en bas de page. Puis, il y a les textes pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD : « Le GAC a discuté des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD après l'approbation du Conseil d'Administration de l'ICANN d'une étape de conception opérationnelle liée aux recommandations de politiques du rapport final du groupe de travail du PDP de la GNSO sur les procédures ultérieures de nouveaux gTLD. Le GAC prétend maintenir des canaux de communication ouverts avec l'organisation ICANN et l'ODP en offrant des contributions sur l'étape

(1 sur 5)

---

de consultation avec la communauté, notamment en contribuant à l'analyse liée à l'intérêt public.

Le GAC rappelle son invitation au Conseil d'Administration de l'ICANN de considérer la contribution collective du GAC en juin 2021 sur les produits finaux de ce groupe de travail pour la considération du Conseil d'Administration. Le GAC dirige l'attention de l'organisation ICANN à ce commentaire et prétend inviter l'organisation ICANN à assister à de futures séances du GAC pour discuter des questions d'importance pour le GAC. »

Vous avez des commentaires à propos de cette partie des procédures ultérieures ? Je vois la main de Kavouss qui est levée. Je ne sais pas si le problème technique est résolu.

IRAN : J'avais un problème avec le paragraphe précédent qui était trop long. Et ce paragraphe ne dit pas ce que nous voulons. C'est trop long. J'ai fait un commentaire sur le premier paragraphe, mais pour le deuxième, je ne suis pas arrivé à le faire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Permettez-moi de voir tout d'abord s'il y a des commentaires sur cette section qu'on vient d'analyser et puis on revient.

Des commentaires sur la section 3 ? Sinon, nous revenons en arrière sur l'exactitude.

(1 sur 5)

---

IRAN : Je crois que les trois paragraphes, notamment le deuxième et le troisième, sont trop longs. Il faut les raccourcir. Qu'est-ce que nous voulons dire en définitive ? « Dans ce contexte, le GAC reçoit avec plaisir le début de l'exercice de cadrage lancé par la GNSO » ; pourquoi faut-il dire cela ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Vous pouvez me corriger si vous le souhaitez. Je ne suis pas très sûre, mais je crois qu'il y a peut-être une tendance à se concentrer sur deux tâches mais pas sur les quatre. C'est pourquoi on souligne ici certaines de ces tâches.

Je vois que Velimira lève la main.

IRAN : Je suggère d'éliminer absolument le deuxième paragraphe. On n'a pas besoin de soutenir la GNSO.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Kavouss de votre suggestion pour essayer de raccourcir le texte. Je crois que je peux essayer, c'est une question pratique. Pour ce qui est du deuxième paragraphe, permettez-moi de vous expliquer quel est le sens de ce paragraphe.

Comme Manal l'a bien dit, ici, il y a un message que nous voulons transmettre. Pour le premier paragraphe, vous avez déjà fait vos

commentaires et l'idée est de souligner notre soutien aux quatre tâches, notamment parce que la définition du travail de cadrage, il y a des suggestions qui concernent le non-respect de ces quatre tâches. Et comme responsables du GAC, nous sommes pour le fait d'approfondir la question de la définition de la portée ou du cadrage et nous croyons que cela est important.

Pour ce qui est du dernier paragraphe où vous dites que les phrases sont trop longues, je pourrais enlever la première partie de la phrase sans tenir compte de l'importance des tâches ou au-delà de l'importance des tâches qui font référence aux blocs de construction pour l'exercice de cadrage. Le GAC considère ces questions 3 et 4 comme d'importance particulière. Puis, on fait référence aux améliorations de l'exactitude des données d'enregistrement. Là, je pourrais enlever la première partie.

Pour ce qui est de votre première suggestion, à savoir d'éliminer le deuxième paragraphe, je suggère de maintenir dans le premier cas la référence à l'exercice de la définition de la portée, c'est-à-dire du cadrage, puis on peut donner le message que nous soutenons le quatre tâches qui ont la même importance pour nous.

J'espère bien que de cette manière, nous pourrons répondre à vos inquiétudes et que l'on comprendra mieux le but de ce paragraphe.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup de votre flexibilité et de vos suggestions constructives.

(1 sur 5)

---

Kavouss, j'espère que cela répondra à vos inquiétudes.

IRAN :

Oui, merci. Je ne connaissais pas cette dame, c'est la première fois que je l'entends.

Je dirais que dans le deuxième paragraphe, il faudrait éliminer la question de la GNSO « Le GAC reçoit avec plaisir... » Moi, j'enlèverais tout. Et dans le troisième paragraphe, j'éliminerais tout et je commencerais par la phrase qui dit « Le GAC donne une importance particulière à la vérification, etc. » On n'a pas besoin de donner tellement d'explications ni tellement de détails. Voilà mon avis.

La deuxième partie du deuxième paragraphe et le troisième paragraphe, éliminer tout jusqu'à la partie qui dit « Le GAC donne une importance particulière... »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je crois que nous pourrons voir plus tard le texte modifié.

Pour le deuxième paragraphe, je ne sais pas si on peut éliminer la deuxième partie parce que je crois que c'est un message clé. Les quatre tâches ont une importance identique. Je crois que Nous ne pouvons pas tout enlever parce que c'est l'essentiel de ce paragraphe qui nous donne la possibilité de considérer ceci dans la deuxième lecture. Alors à ce moment-là, on pourra voir ce que cela donne.

(1 sur 5)

---

GULTEN TEPE : Il y a des commentaires sur le chat, Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pardon, je n'ai pas suivi les commentaires du chat. Merci Gulden.

Jorge nous dit : « Oui, on a attendu pendant longtemps le début de ce travail concernant l'exactitude et en conséquence, nous apprécions le début. » La France est d'accord aussi et le Royaume-Uni dit : « Je crois que le texte est bien tel qu'il est. Je préférerais le maintenir sans aucune élimination »

Merci à tous de vos commentaires. Je m'excuse de ne pas avoir fait attention au chat. Kavouss, comme je l'ai dit, compte tenu de cette discussion, nous croyons que les deux parties devraient lire le texte. Nous allons faire par la suite une deuxième lecture et j'espère que ceci pourra s'arranger. C'est une première lecture de tout le communiqué ce que nous faisons maintenant pour être sûr que nous allons travailler sur les améliorations dans la deuxième lecture.

Kavouss, vous êtes d'accord ?

IRAN : Oui. « Le GAC soutient les quatre tâches du conseil de la GNSO », je crois qu'il faut enlever ceci. Peut-être pourrait-on maintenir la dernière partie où l'on dit qu'il est également important pour la définition de l'ICANN le travail sur l'exactitude, mais pas soutenir cela



(1 sur 5)

---

parce qu'ils n'ont jamais soutenu le GAC, alors je ne voudrais pas dire que nous soutenons le conseil de la GNSO.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous pourrions peut-être dire que le GAC soutient les quatre tâches que doit mener à bien l'équipe. Enfin, je n'ai pas une bonne proposition à faire en ce moment. Voilà pourquoi je dis que nous devons avoir un peu de temps disponible pour voir si nous pouvons parvenir à un texte final.

Velimira, vous avez des commentaires ?

IRAN : Je peux suggérer : « Le GAC ne présente pas d'objection.. » non pas qu'il soutient, mais « Le GAC n'émet pas d'objection sur les quatre tâches... »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Si vous permettez Kavouss, ce n'est pas que nous n'émettons pas d'objection. Nous essayons de souligner l'importance des quatre tâches parce qu'il y a une tendance qui fait qu'on n'accorde pas la même importance aux quatre tâches.

IRAN : Oui, je dis la même chose : « Le GAC ne présente pas d'objection face aux quatre tâches proposées par la GNSO parce qu'elles sont

(1 sur 5)

---

également importantes pour le cadrage du travail d'exactitude. » Voilà ce que je veux dire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Velimira.

COMMISSION EUROPÉENNE : Voyons si je peux être utile. J'espère bien pouvoir aider Kavouss et qu'il accepte cette phrase. Je crois que ce qui est important, c'est de dire que nous soutenons ces quatre tâches même si notre collègue peut avoir une certaine réserve pour citer et dire que c'est le conseil de la GNSO. Et je dirais : « Le GAC donne son soutien à ces quatre tâches qui sont également importantes pour le cadrage du travail sur l'exactitude. »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Velimira. C'est simple, nous allons droit au but.

Et je vois aussi que la Suisse et le Royaume-Uni demandent à prendre la parole. La Suisse s'il vous plaît.

SUISSE : Merci Manal, merci de cette discussion parce qu'il me semble que Velimira a proposé ce que j'allais proposer, c'est-à-dire l'idée était d'avancer et de ne pas trop nous centrer sur des choses qui ne sont pas l'avis consensuel pour le Conseil d'Administration.

(1 sur 5)

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge et Velimira. Finn dit sur le chat qu'il donne son soutien à cela.

Maintenant, Nigel Hickson.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup Manal.

Je veux dire que l'intention ici de ce travail, je veux que cela soit clair et qu'on voit clairement l'intention. C'est un travail de cadrage qui a été établi et qui implique multiples parties prenantes. Ce n'est pas que nous soutenons la GNSO. Ce que nous soutenons, c'est le travail, cet exercice de cadrage. Voilà donc l'intention de ce paragraphe selon ce que moi je comprends et non pas le soutien à la GNSO en tant que tel.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui Nigel, merci. Nous soutenons le cadrage du travail. Nous allons avancer. Et il y aura ensuite une deuxième lecture. Mais pour le moment, nous avançons. Je crois que nous n'avons pas de soucis par rapport aux séries ultérieures de nouveaux gTLD, il n'y a pas eu de commentaires.

Maintenant, voyons un peu l'avis par consensus du GAC au Conseil d'Administration. Nous avons ici trois parties et je crois qu'elles sont toutes liées au rapport SSR2 et le texte dit : « Le GAC recommande au Conseil d'Administration d'établir comme sujet prioritaire un

(1 sur 5)

---

processus avec un point de contact du GAC et un calendrier pour les actions de suivi dans la fiche de suivi du Conseil d'Administration concernant le rapport final de l'équipe de révision SSR2. »

Avant d'aborder les fondements, je veux savoir s'il y a des commentaires. La main de Kavouss.

IRAN :

Je crois que nous avons déjà discuté de cela avec le Conseil d'Administration et qu'ils y ont répondu, alors pourquoi mettre cela en tant qu'avis ? Ils ont répondu à la question. Nous parlons du SSR2, du rapport de l'équipe de révision, des recommandations, des divergences, nous avons parlé de la conciliation des difficultés. Donc pourquoi reprendre cela ? La réponse n'était pas convaincante, donc ? Pourquoi faut-il qu'il y ait un avis du GAC ? Il faudrait que ce soit une communication, mais pas un avis.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous allons écouter Jorge et nous allons ensuite faire un commentaire entre tous. Jorge ?

SUISSE :

Merci beaucoup et je remercie en particulier Manal.

Je crois qu'il s'agit plutôt de comprendre. Si je lis les fondements, nous pouvons voir ici quel est notre objectif. Mais la phrase concernant l'avis en soi ne me semble pas claire, en particulier lorsque

nous disons « avec un point de contact avec le GAC ». Je crois que la phrase pourrait être simplifiée ou divisée peut-être en deux pour établir une différence entre la question de fond, notre objectif, comment nous voulons que ce processus se déroule et ce point de contact du GAC en l'incluant ou pas. Ce que je voulais en tout cas, c'était de clarifier. Et évidemment, je serais très reconnaissant à la Commission européenne, à Olivier ou à Velimira, s'ils pouvaient le modifier ou m'aider à le faire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous avons maintenant deux questions, parce que Kavouss veut savoir si nous avons besoin de cet avis et Jorge demande si nous avons besoin que le suivi soit fait avec ce point de contact du GAC, ce qui n'est pas notre modalité habituelle de travail. Quand j'aurai vu s'il y a une demande de parole pour y répondre. Avant cela, je peux lire les fondements pour voir pourquoi nous aurions besoin de cet avis.

Mais je vois que Velimira a levé la main. Velimira s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je suis d'accord avec Jorge et avec vous. Tous les collègues du GAC et les représentants doivent voir les fondements et il se peut que cela clarifie les raisons de l'avis.

Pour ce qui est de la question de Kavouss, merci beaucoup pour cette question que vous posez. Bien sûr, cela a du sens, nous en avons parlé évidemment avec le Conseil d'Administration et en fait, nous pensons

que ceci revêt cette qualité d'avis parce que nous avons parlé de la fiche de suivi et de la manière dont ils travaillent avec cette fiche de suivi. Et je pense que la question de délais n'était pas claire. Il me semble qu'il y a différentes demandes ou instructions du Conseil d'Administration aux différentes parties de l'ICANN et à la communauté de l'ICANN. Cet avis dans les points importants de ce rapport nous permet de proposer quelque chose d'utile pour le Conseil d'Administration, pour l'organisation et pour le reste de ceux qui travaillent sur la mise en œuvre de la fiche de suivi du Conseil d'Administration. Je crois qu'un suivi opportun et efficace exige cet avis.

Quant à la question de Jorge sur le texte en soi, je crois que nous pouvons réviser cette formulation parce que c'est la première partie des trois de l'avis. Et on peut le faire, pas directement maintenant, mais lorsque nous ferons la deuxième lecture du communiqué. Je suis d'accord Manal en ce sens que l'on pourrait peut-être lire les fondements d'abord pour voir si cela clarifie cette idée pour le reste des représentants du GAC.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Velimira.

Kavouss, j'espère que nous pourrons poursuivre la lecture avec votre autorisation parce que nous n'avons que trois minutes.

(1 sur 5)

---

IRAN : Je crois que nous devons éliminer le « point de contact » ou « personne responsable du GAC ». Je crois que nous pouvons le mettre comme une question prioritaire, comme un processus avec une date butoir pour les actions ou des mesures de suivi. Mais je crois qu'il faut supprimer le point de contact. Je ne sais pas si la présidence ou la vice-présidence du GAC, si c'est moi ou si c'est Velimira, nous n'en avons pas besoin.

Et deuxièmement, ce n'est pas un avis, c'est une communication. Je ne voudrais pas l'inclure dans l'avis. Je vous demande que nous n'endommagions pas l'avis du GAC. L'avis du GAC est de très haut niveau.

Et vous ne me permettez pas de finir mes phrases. Je ne soulèverai aucune autre question, on ne me laisse pas finir mes phrases, je vais me taire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Mais non Kavouss, je tiens compte de ce que vous dites. Nous avons reçu votre message, nous n'avons qu'une minute, je voulais donc faire une première lecture rapide de l'ensemble. Ce n'est pas que nous n'allons pas relire ceci. Nous allons le relire et nous aurons davantage de temps pour en débattre. Je ne lirai pas maintenant donc les fondements. Je vais vous demander d'avancer s'il vous plaît.

Nous avons encore deux autres parties de l'avis avant de faire la pause. La deuxième partie dit : « Le GAC recommande au Conseil d'Administration d'évaluer en travaillant avec les responsables du SSR2 la mise en œuvre des recommandations que la fiche de suivi du Conseil d'Administration estime comme déjà mises en œuvre. »

Enfin, la dernière partie de l'avis, je vous demande d'avancer s'il vous plaît dans le document, oui : « Le GAC conseille au Conseil d'Administration de présenter des justifications supplémentaires sur la manière dont l'ICANN garantit un suivi des améliorations des exigences et des critères contractuels pour faire face à l'utilisation malveillante du DNS et les raisons pour rejeter les recommandations 14 et 15 extrêmement importantes du rapport SSR2 et fournir un conseil juridique sur d'autres moyens pour utiliser les provisions contractuelles courantes et encourager et mettre en œuvre des mesures responsables pour prévenir et pour combattre l'utilisation malveillante du DNS. »

Malheureusement...

GULTEN TEPE :

Manal, excusez-moi je vous interromps, cette séance est programmée pour durer 90 minutes, donc nous avons encore 30 minutes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Pardon. Merci Gulden et Rob d'avoir signalé cela. Excusez-moi, vous tous. Il nous reste une demi-heure, alors nous allons passer à l'avis.



(1 sur 5)

---

Je vois la main levée de Velimira. Je lui passe donc la parole. Allez-y s'il vous plaît. C'est Kavouss qui parle ? Allez-y. Il est peut-être mis en muet.

IRAN : Établir un délai n'est pas un avis, c'est une recommandation. Je n'ai pas de problème du fait de parler d'un point de contact, mais je crois que ceci n'est pas un avis. Je n'ai aucun problème avec le fondement si vous ne voulez pas le lire. Mais vous pouvez passer au deuxième élément de l'avis du GAC. Cela revient aux personnes comme Velimira, des personnes que je ne connais pas, je ne sais pas d'où elle vient. Je ne sais pas si vous voulez accepter mes commentaires.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Elle est la représentante de la Commission européenne.

IRAN : La Commission européenne nous impose pas mal de choses. Nous sommes aussi un gouvernement et nous avons nos propres opinions et nous devons être respectés.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Tout le monde essaie d'aider.

(1 sur 5)

---

IRAN : Je ne veux pas avoir la même réponse de votre part disant que je ne reconnais pas la Commission européenne. Ils ont le droit de dire ce qu'ils veulent. Mais pourquoi le SSR2 doit avoir tellement de poids ici ? Qui est derrière tout cela ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Analysons le texte, Kavouss. Des commentaires sur le point B du texte Kavouss ?

IRAN : Oui, j'ai des difficultés avec cette partie parce que ceci n'est pas un avis et je ne suis pas d'accord que ceci soit un avis. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

D'autres commentaires ? Nous allons revenir en arrière et nous allons lire les fondements.

GULTEN TEPE : Manal, avant de commencer la lecture du texte, je vois que Nigel a levé la main.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Gulden.

Allez-y Nigel, je m'excuse.

(1 sur 5)

---

ROYAUME-UNI :                   Aucun problème Manal. On essaie tous d'avancer. Je voulais tout simplement faire un commentaire sur le point B. Je crois savoir quelle est l'intention de ce point.

La séance d'information a été très bonne sur le SSR2 et nous savons que le Conseil d'Administration est d'accord avec ces recommandations mais pas avec d'autres parce que le Conseil considère qu'elles ne sont pas pertinentes ou qu'elles sont difficiles à mettre en œuvre. Je crois donc qu'il est important et qu'on n'a pas besoin du mot « évaluer » dans le texte. Je crois que ceci doit être passé au SSR2 pour qu'ils s'assurent de la mise en œuvre des recommandations.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :   Nigel, vous parlez du premier ou du deuxième élément de l'avis ?

ROYAUME-UNI :                   Pardon, je parle du deuxième, du point B.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :   Alors allons vers cette partie du texte s'il vous plaît.

ROYAUME-UNI :                   Oui, c'est cela, cette partie-là de l'avis. Je crois que là, l'avis est centré sur le fait que le GAC dans son avis au Conseil d'Administration

demande de travailler à travers le SSR2 pour garantir la mise en œuvre de ces recommandations que le Conseil d'Administration considère comme ayant été mises en œuvre. Je vois que c'est un changement ici et je crois que l'intention est de dire qu'ici, il y a un problème. Le Conseil d'Administration indique que des recommandations sont déjà mises en place tandis que d'autres disent que non. Alors peut-être pourrait-on clarifier un peu plus ceci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Nigel.

À vrai dire, je sais que le Conseil d'Administration communique avec les responsables du SSR2. Je ne sais pas quelle est la situation en ce moment. Je crois plutôt que nous devrions essayer de trouver davantage d'informations sur la mise en œuvre des recommandations qui sont considérées comme mises en place selon le tableau de classification du Conseil d'Administration. Et au lieu de donner l'avis au Conseil d'Administration, de travailler avec ces responsables afin de garantir la mise en œuvre. Je crois qu'ici, la clé est d'obtenir cette information-là, mais je crois que ceci n'est pas inclus dans l'avis. Vous pouvez me corriger si je me trompe.

J'ai aussi un commentaire sur la partie C de l'avis disant que le Conseil d'Administration doit chercher un conseil juridique. Et je me demande si l'on ne devrait pas dire au Conseil d'Administration qu'en réalité, ils doivent chercher la manière de trouver des conseils. Il y aurait plus de flexibilité, n'est-ce pas, s'ils nous donnent l'information dont nous

avons besoin ? Si c'est à travers un spécialiste en question juridique ou autrement, ceci n'est pas important en définitive.

Je crois que ce sont les commentaires les plus généraux que je pourrais faire. Nous pourrions voir les fondements et peut-être dans ces fondements, on aura une meilleure explication de cet élément de l'avis. On peut essayer d'être précis pour éviter que plus tard, le Conseil nous envoie des questions demandant des précisions. Essayons d'être aussi explicites et clairs que possible.

Nous passons au fondement A s'il vous plaît. Je vous demande de mettre en muet vos micros. Cet avis vise à soutenir l'action de suivi efficace pour ce qui est des tâches du Conseil d'Administration dirigées vers l'organisation ICANN dans le tableau de classification du SSR2. « Le Conseil d'Administration demande une analyse coûts-bénéfices comme prérequis pour que le Conseil d'Administration prenne des décisions informées, B, ordonne à l'organisation ICANN à chercher des clarifications des responsables de la mise en œuvre du SSR2 et/ou d'évaluer des parties ou la totalité des recommandations pour prendre des actions de manière coordonnée, y compris à travers le programme de l'organisation ICANN dédié à l'atténuation des menaces à la sécurité du DNS. Et point le C souligne que le résultat de l'interaction avec les responsables de la mise en œuvre du SSR2 informera les décisions du Conseil d'Administration sur les prochaines étapes et cela peut inclure une consultation plus vaste avec la communauté. Prenant note du besoin exprimé par le Conseil de faire une analyse plus approfondie et une consultation et étant donné

l'importance des recommandations du SSR2 pour aborder les questions de cybersécurité de l'utilisation malveillante du DNS, le GAC considère que le Conseil devrait s'engager à un plan d'action et de suivi et identifiant quelle est l'action qu'ils attendent de chaque entité (l'organisation ICANN, les responsables de la mise en œuvre, etc.)

Le GAC croit que ce plan d'action accompagné par un chronogramme clair aiderait les organismes constitutifs de l'ICANN – ici, je crois qu'il y a une erreur – pour faire un suivi actif de la fiche de suivi et permettre l'établissement des priorités et la mobilisation appropriée de la communauté de l'ICANN. »

Très bien, voilà donc les fondements et peut-être pourrions-nous reformuler la partie qui fait référence à l'avis. Je peux lire le reste des fondements pour les autres éléments de l'avis. Pour le point B, il y a le fondement suivant et ceci a trait aux recommandations qui sont considérées comme mises en œuvre dans la fiche de suivi :

« Le GAC signale que pour ce qui est des questions soulevées dans le rapport du SSR2, il semblerait qu'il y ait une perception divergente de la part du Conseil d'une part et de l'équipe du SSR2 d'autre part pour ce qui est du niveau de mise en œuvre effectif. En particulier pour ce qui est de la conformité avec les termes contractuels liés à l'utilisation malveillante du DNS et au respect de la recommandation 9.1, le Conseil semble considérer dans sa réponse au SSR2 que la recommandation a été totalement appliquée alors que la recommandation du SSR2 suggère que ce n'est pas le cas. Du point de

vue du GAC, il faudrait faire une évaluation de suivi – le Conseil – en coopération étroite avec les responsables pour clarifier les différentes interprétations des recommandations concernées et de leur niveau d'application. On peut effectuer des enquêtes à cette fin et le résultat de ce travail d'évaluation et de suivi pourrait adopter la forme d'un tableau qui résume les conclusions.

Le GAC encouragerait le Conseil à organiser un webinaire pour informer la communauté sur les résultats de son travail avec les responsables de ces sujets qui pourrait permettre à l'ICANN et à la communauté de l'ICANN d'avoir compréhension partagée de ces questions qui effectivement exigent des actions ultérieures.

Aussi, une évaluation écrite élaborée par les responsables du SSR2 travaillant avec l'organisation ICANN et la communauté pourrait être considérée comme la base pour cet échange. Naturellement, le Conseil devrait s'engager à respecter les résultats de ce processus dans sa propre évaluation pour déterminer si la mise en œuvre est complète pour que cet exercice respecte la finalité prétendue de résoudre le désaccord à travers une approche qui bénéficie le modèle multipartite. »

Et pour finir, dans le dernier élément de l'avis, voilà le fondement : « Dans son communiqué de l'ICANN71, le GAC a confirmé que l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS était toujours une priorité pour le GAC. Le GAC reconnaît également l'importance de garantir que les opérateurs de registre et les bureaux

d'enregistrement respectent les obligations contractuelles de l'ICANN et a mis l'accent sur le besoin d'avoir de meilleures dispositions contractuelles avec des obligations claires pour aborder l'utilisation malveillante du DNS.

Le GAC regrette la décision du Conseil d'Administration de rejeter la majorité des recommandations 14 et 15 étant donné l'intention de ces recommandations de fournir à l'organisation ICANN et à l'équipe de la conformité contractuelle de l'ICANN des outils appropriés – je ne peux pas prononcer ce mot – pour aborder les violations à la politique.

Le GAC considère aborder les violations de l'utilisation malveillante du DNS en ligne avec la mission de l'ICANN en faveur de l'intérêt public. Le GAC comprend que l'organisation ICANN a des inquiétudes sur la capacité pour appliquer la création et la mise en œuvre de mesures afin de prévenir et de combattre l'utilisation malveillante du DNS en vertu des contrats actuels.

Le GAC signale également que d'autres unités constitutives ont une interprétation différente des clauses contractuelles pertinentes tel que cela apparaît dans différents rapports de l'équipe de révision, y compris le SSR2. Par conséquent, le GAC croit que le Conseil d'Administration devrait obtenir le conseil juridique en ce qui concerne les possibilités pour faire rendre compte aux parties contractantes pour le manque de mesures pour prévenir et atténuer de manière effective l'utilisation malveillante du DNS en vertu des contrats tel que cela est interprété selon les statuts des l'ICANN, y



compris l'intérêt public comme une considération centrale pour une ressource qui doit être gérée pour le plus grand bénéfice de tous. »

Encore une fois, un commentaire général de ma part. Comme je vous l'ai dit, je crois que nous devons présenter un avis sur ce dont nous avons besoin mais sans indiquer comment le Conseil d'Administration doit le faire, parce que même si le Conseil d'Administration répond à nos besoins avec un mécanisme différent, cela impliquerait que le Conseil d'Administration ne respecte pas l'avis du GAC et cela mettrait en jeu les statuts ici. Donc il faut essayer de simplifier à mon avis. Je vois que Jorge est d'accord avec mon commentaire. J'espère que cela aura du sens.

Et je voudrais maintenant demander, nous devons établir les salles de rédaction, je voudrais savoir si nous devons les établir comme nous avons dit tout à l'heure ou si vous êtes d'accord pour faire une pause et après cette pause, nous pourrions faire une deuxième lecture et nous espérons que cette deuxième lecture reflètera les thèmes qui ont été abordés ici. S'il n'y a pas de préférence particulière, nous pourrions peut-être faire la pause maintenant avec un temps supplémentaire de 12 minutes qui s'ajoute à la pause. Je vous demande de m'excuser pour vous demander d'utiliser cette pause pour réfléchir aux commentaires que nous avons formulés pendant cette première lecture. Et lorsque nous nous réunirons encore une fois, nous ferons une deuxième lecture et j'espère que nous aurons un texte bien meilleur.

(1 sur 5)

---

Pensez-vous que nous pourrions nous réunir à l'heure programmée ou nous aurons besoin d'un peu plus de temps ? C'est à vous de décider. Nous sommes censés nous retrouver à 14 h 30 heure de Seattle, 21 h 30 UTC. Nous avons donc 42 minutes à partir de maintenant. Si vous n'avez pas de préférence, je vous demande de rester et de revenir après la pause pour une deuxième lecture et j'espère que nous aurons un meilleur texte.

IRAN : Manal, est-ce que je peux faire un commentaire ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous avons conclu cette séance, Kavouss.

IRAN : Ces fondements sont très agressifs. Le GAC rejette la décision du Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

IRAN : Et l'on parle aussi de violations terribles et je ne pense pas que ce soit le langage approprié que nous devrions utiliser. Je crois qu'il faudrait l'adoucir. Je ne suis pas d'accord en ce sens que ce soit un avis. C'est une simple communication.

(1 sur 5)

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Nous allons essayer d'adoucir les termes. Nous ne voulons pas transmettre un message agressif. C'est un autre thème à considérer pendant la pause.

Merci à vous tous. Nous tenons cette séance pour close.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**